

# Le Messager de Saint-Antoine

Publié sous le patronage de S. G. Mgr l'évêque de Chicoutimi

---

HOTEL-DIEU SAINT-VALLIER DE CHICOUTIMI

---

Vol. II    Septembre 1896    No 4

---

“ Si vous voulez des miracles, ayez recours à saint Antoine.”

S. BONAVENTURE.

---

## LE PAIN DES PAUVRES

Comme à toute œuvre bonne, il fallait à l'Œuvre du Pain l'épreuve de la contradiction. Elle n'a pas manqué. Ils ne pouvaient passer inaperçus aux yeux des ennemis de la religion, les bienfaits de cette œuvre qui nourrit les affamés, soulage les malheureux, bannit du foyer les angoisses du père de famille sans travail.

En Europe, des méchants, jaloux de la popularité du Saint aux Miracles, ont crié à la superstition. La confiance illimitée du peuple en la puissance de saint Antoine offusque les ennemis de l'intervention divine.

Au Canada, les gens qui essayent du métier de libre-penseur, et disent vouloir la destruction de la foi catholique se sont faits l'écho de ces sottises et taxent l'Œuvre du Pain d'exploitation de la crédulité publique.

Ces deux accusations se valent ; elles viennent de même source et visent au même but. Elles ne prendront pas. On peut bernier le peuple en bien des points ; mais il faut lui faire croire qu'il y va de son intérêt. Ici, le peuple est le premier intéressé ; car l'Œuvre du Pain n'existe qu'en sa faveur.

Nos anti-catholiques sont à reproduire la fable du Serpent et la Lime. Ils vont s'user les dents.

Pourquoi faut-il aussi que tout ce qui se dit d'absurde et de pervers, en Europe et surtout en France, contre la religion catholique et ses œuvres soit réédité dans notre pays et coure chance d'être gobé au moins par quelques badauds ?

N'y eût-il qu'un de ces crédules, c'est déjà trop.

Nous ne nous attarderons pas à réfuter les vilénies que nous avons lues sur des pages qu'on n'indique pas. Nous signalons aux pieux lecteurs du *Message* ces attaques contre leur œuvre de prédilection dans le but unique de leur montrer que l'ennemi est toujours le même et toujours à l'affût.

Il est bien certain, du reste, que ces paroles malicieuses contre une œuvre si belle et si efficace ne changeront rien. La dévotion à saint Antoine restera la dévotion populaire ; pas plus que par le passé, le Thaumaturge ne demandera à ces Messieurs la permission de faire des miracles ; ceux qui prient continueront d'obtenir des faveurs et de faire l'aumône en retour ; et les pauvres continueront de leur côté de bénir saint Antoine et l'Œuvre du Pain.

Quand les pauvres furent-ils plus efficacement secourus dans l'univers que par cette œuvre ?

Grâce à elle, la disproportion de fortune, source de tant d'inquiétudes, ne se ressent presque plus chez les catholiques ; car, presque partout, l'Œuvre du Pain nourrit les plus nécessiteux. De là, cet apaisement des esprits que nous avons déjà signalé. Si cette œuvre pouvait se généraliser, elle constituerait la vraie solution de la question sociale.

Et personne ne se plaindrait ; ni les pauvres qui reçoivent l'aumône, ni les riches qui la donnent.

Nous n'avons encore rencontré personne que cette œuvre ait appauvri. Dans une seule paroisse de la ville de Québec par exemple, on a distribué aux pauvres en moins d'un an plus de \$1,300.00 provenant du tronc de saint Antoine ; certes ce ne sont pas ces pauvres qui se plaindront. Au contraire, ils

remercient et bénissent le bon saint Antoine et toutes les personnes charitables qui leur viennent si largement en aide.

Quant à ceux qui font ces largesses, ils ne se plaignent pas non plus ; en effet c'est toujours avec la plus grande reconnaissance et allégresse qu'ils donnent ce qu'ils ont promis. Nous ne surprendrons personne en affirmant que l'on demande toujours à saint Antoine plus qu'on ne promet aux pauvres, et, comme l'on ne s'acquitte qu'après que la faveur demandée a été accordée, on n'a pas même le plus petit sujet de plainte. Parfois la prière avec promesse revêt toutes les apparences d'une sévère transaction ; mais en fin de compte l'aumône se pratique, et le bon Dieu s'en contente.

Les choses se seraient passées de la même manière, disent les incrédules, si on n'avait pas invoqué saint Antoine. C'est possible, mais ce n'est pas prouvé ; c'est si peu prouvé que c'est généralement le contraire qui est prouvé par les circonstances.

A qui obtient une situation avantageuse, grâce à l'influence d'un puissant protecteur, vous êtes bien libre de dire qu'il aurait tout aussi bien réussi sans protection. Seulement il se moquera de vous ; et il n'aura pas tort.

De même, voici que, pour combattre une maladie, on a eu recours à la science des médecins et employé tous les remèdes prescrits. La guérison ne s'est pas opérée. Alors on invoque saint Antoine et on promet une aumône. Instantanément, la maladie disparaît. Allez dire au malade qu'il aurait tout aussi bien guéri si on n'eût pas prié. S'il ne se moque pas de vous, ce sera charité de sa part ; mais vous lui ferez hausser les épaules de pitié.

La conclusion de tout cela, c'est qu'il faut compter Dieu pour quelque chose en ce monde. La prière, secondée par l'aumône, est puissante auprès de Lui, et saint Antoine se plaît à obtenir pour ses serviteurs les faveurs qu'ils demandent.

## HISTOIRE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

## CHAPITRE V

1220-1221

## L'APPEL DE FRANÇOIS D'ASSISE

[Continué de la page 30]

Le Père Sraphique dit à son fils bien aimé qu'il ne devait pas hésiter plus longtemps, que c'était bien la volonté de DIEU qui l'appelait chez les pauvres Mineurs. Ferdinand ravi se donne à son bienheureux Père : "Me voici, dit son âme, faites de moi ce que vous voudrez"

La grâce l'éleva encore plus haut. Le Patriarche des Mineurs reçut la puissance de déchirer une partie des voiles qui couvraient l'avenir ; et le cœur inondé d'admiration, d'amour et de reconnaissance son nouveau disciple put contempler quelque chose du bien prodigieux qu'il était appelé à accomplir dans l'Ordre [1].

Le doute ne pouvait plus subsister. Le fils de Martin de Bouillon n'eut donc plus qu'un désir : accomplir au plus tôt le saint vouloir de DIEU. Selon leur habitude, les deux Frères quêteurs du couvent de Saint-Antoine d'Olivarez vinrent au monastère dont les moines se montraient toujours très généreux pour les pauvres. Ferdinand alla cette fois les trouver. "Mes Frères bien-aimés, leur dit-il, sachez que je désire ardemment prendre l'habit de votre Ordre, pour être envoyé, aussitôt que j'en serai vêtu, au pays des Sarrasins, car je brûle du désir de répandre mon sang comme ces saints martyrs, afin d'être couronné comme eux [2].

Les deux quêteurs furent bien joyeux en entendant ce discours. Ils ne connaissaient pas toute la

(1) *Annales Minorum*, ann. 1220, num 56.—*Acta SS.*, 13 Junii.—ANGLICO DE VICENZA, lib. 1, cap. 1, cap. 3, 96-84.

(2) AZEVEDO, lib. I, p. 20.

science du nouveau Mineur; mais ils savaient la noblesse de son origine, et, comparant la magnificence de son monastère avec l'extrême pauvreté du leur, ils ne pouvaient douter qu'une grande vertu poussât Ferdinand à embrasser leur Règle.

Il se hâtèrent de retourner à Saint-Antoine pour communiquer au Père Gardien la demande de Dom Ferdinand. Celui-ci réunit le chapitre et tous les Religieux donnèrent leur voix favorable pour la réception de celui qui devait être une des plus pures gloires de leur ordre.

De son côté, le jeune chanoine qui ne cessa d'être toute sa vie un modèle d'obéissance, était allé aux pieds de son Prieur pour lui demander son consentement. Sans doute ce dernier était déjà au courant de l'état de l'âme du descendant des de Bouillon. Le récit de l'apparition de saint FRANÇOIS lui fut probablement raconté; il fut inspiré de DIEU et n'osa refuser son consentement à ses desseins (1). Il n'y mit qu'une condition, c'est que le Religieux si cher à son cœur revêtirait l'habit franciscain dans ce monastère de Sainte-Croix où on l'avait tant aimé. Dom Ferdinand assura à son Supérieur qu'il ferait encore sur ce point sa volonté. Quand les deux Mineurs vinrent l'informer du résultat de leur ambassade, il leur fit connaître ce que le Prieur exigeait. Le lendemain les bons Frères portèrent donc à Sainte-Croix la pauvre bure franciscaine. L'heureux Ferdinand se hâta de la revêtir.

(A suivre)

### Chronique de la dévotion à saint Antoine

MONTMORENCY.—Nous avons une belle statue de saint Antoine dans notre église. E. G.

CHAMPLAIN, N. Y.—En retour de faveurs obtenus, j'ai accompli ma promesse d'ériger dans mon église une jolie statue à saint Antoine. F.-X. G., Ptre.

(1) AZARVEDO, liv. I, chap. v.

ST-NÉRÉE, BELLECHASSE.—Depuis que nous avons installé une statue de saint Antoine ici, la dévotion au Thaumaturge est ardente et produit d'heureux fruits. *G. P., Ptre, Curé.*

ST-JUSTIN.—Statue installée avec grande solennité, beau sermon par le R. P. Proulx, S. J. La dévotion au bon saint Antoine est établie régulièrement. *E.-M. C.*

STE-HÉLÈNE.—L'Œuvre du pain est établie et la dévotion à saint Antoine se propage rapidement. *J.-A. O.*

STE-JEANNE DE NEUVILLE.—Une belle statue de saint Antoine a été installée en juin dernier dans notre église. Depuis lors la dévotion au Semeur de miracles se propage rapidement. *E.-E. H. Ptre.*

POINTE DU LAC.—Le pain de Saint-Antoine existe ici, et les pauvres en sont très heureux. *J.-E. C., Ptre.*

ST-SIMÉON.—L'Association Universelle a été établie régulièrement dans cette paroisse en juillet dernier.

LES EBOULEMENTS.—Installation, le 26 juillet, d'une belle statue de saint Antoine. Sermon, vénération de la relique du thaumaturge et nombreuses inscriptions dans l'Association Universelle.

ST-DOMINIQUE, JONQUIÈRES.—Bénédiction et installation d'une statue de saint Antoine. Etablissement de l'Association Universelle et inscription d'un grand nombre de membres.

---

### AVIS

Plusieurs abonnés se plaignent (et ils ont parfaitement raison) de ce qu'ils ne reçoivent pas régulièrement le MESSAGER. Nous les prions de croire que ces irrégularités nous ennuient fort, et que nous désirons très sincèrement y remédier. Ceux qui ont à en souffrir nous rendront donc service en nous en avertissant par carte postale.

On voudra bien indiquer lisiblement son adresse.

---

### EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

ST-MOÏSE DE MATANE.—La dévotion à saint Antoine de Padoue s'est répandue si rapidement dans ma paroisse que j'ai cru devoir demander à mon vénérable évêque la permission de faire prêcher un Triduum préparatoire à la Fête du Bon Saint Antoine. Le Révérend Père Alexis, des Capucins d'Ottawa, a bien voulu, sur ma demande, prêcher ce Triduum

qui a été un véritable succès pour le bien des âmes et l'honneur de saint Antoine. Entre autres grâce dont saint Antoine nous a favorisés le jour de Sa Fête, citons la conversion d'un pécheur endurci, qui ne faisait pas de pâques depuis de longues années et parlait très mal de la religion et des prêtres. Une petite fille a laissé sa béquille. Sans être complètement guérie, elle éprouvé un grand soulagement. Une foule nombreuse a suivi ces exercices avec beaucoup de piété. Le 13, Fête de saint Antoine, presque toute la paroisse était à l'église. C'était grand jour de fête. Et les communions sans nombre distribuées au peuple ont édifié toutes les les personnes présentes.

Gloire, honneur et reconnaissance au Grand saint Antoine de Padoue, qui nous ramène la piété et l'amour du Bon Dieu dans les âmes, en même temps qu'il soulage les corps par des prodiges sans nombre. *E.-P. C., Ptre.*

ST-CASIMIR.—Veillez donc avoir la bonté d'insérer ce qui suit dans le MESSAGER DE SAINT-ANTOINE.

Melle H., G. institutrice à St-Alban, atteinte d'une maïadie grave a obtenue sa guérison après une neuvaine à saint Antoine de Padoue et promesse de donner un pain par mois aux pauvres du Couvent de St-Casimir en son honneur.

Madame P. A., souffrant d'une maladie jugée incurable par les médecins, a obtenu la même faveur par une neuvaine et la promesse d'un pain par mois pour les pauvres. *Sr M.-A.*

SALEM, MASS.—Mon mari était sans ouvrage; j'eus la bonne fortune de mettre la main sur le MESSAGER DE SAINT-ANTOINE et je vis beaucoup de grâces obtenues par ce grand Saint. Je promis donc \$1.00 pour l'œuvre du pain si mon mari trouvait de l'ouvrage. Il travaille maintenant, et j'espère que saint Antoine nous continuera ses faveurs. Ci-inclus la somme promise. *Dme D. G.*

HÔTEL-DIEU DE S. JOSEPH, MONTRÉAL.—M. le

Directeur du MESSAGER DE SAINT-ANTOINE. Je m'empresse de venir vous prier d'insérer dans votre Messager, une faveur obtenue par le S. Cœur de Jésus et saint Antoine, avec promesse de m'abonner à votre Messager, et de faire une neuvaine en actions de grâces.

Je suis heureuse de vous dire, Révérend Monsieur, que dans notre Salle de cinquante malades, nous avons une magnifique statue de notre bon saint Antoine depuis plus d'une année. Nos chers malades sont continuellement en prières pour lui demander sa protection. *Sr St-Stan.*

#### EXPLICATIONS

Ce numéro de septembre est en retard ; retraite ecclésiastique, ouverture de l'année scolaire, encombrement à l'imprimerie la semaine dernière, etc., tout a concouru à se faire contre nous. Nous prions nos lecteurs de s'armer de patience comme la rédaction se blâme elle-même de bonnes résolutions.

— On constatera que nous avons adopté un mode plus expéditif pour la publication des faveurs obtenues dont les récits nous encombraient un peu depuis quelques mois. Nous croyons que grâce à cette nouvelle classification, chacun pourra aussi plus facilement s'assurer si la faveur qu'il a signalée est inscrite.

Nous espérons ainsi donner entière satisfaction ; car nous nous tiendrons parfaitement au courant.

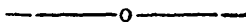
Il est donc à espérer que tous ceux qui obtiendront des faveurs s'adresseront au MESSAGER pour les faire publier. Le MESSAGER a été fondé dans ce but ; il s'occupe exclusivement de la dévotion à saint Antoine, se donne à un prix exceptionnellement abordable, et s'enregistre gratuitement et scrupu-



leusement toutes les faveurs qui lui sont rapportées, et, grâce à son tirage très considérable, est un moyen de publicité très efficace ; il a donc droit de s'attendre à ce qu'on lui confie la publication des faveurs que l'on obtient par l'intercession de saint Antoine.

Ceux qui annoncent les faveurs qu'ils obtiennent, sur des papiers-nouvelles, à travers des faits divers de toutes sortes, et moyennant 50 cents d'insertion, ignorent peut-être qu'il y a un organe spécial de la dévotion à saint Antoine et qu'il a pour but précisément de publier gratuitement ces faveurs. Qu'on les adresse donc au MESSAGER, et si l'on veut dépenser 50 cents, qu'on les donne aux pauvres.

Les journaux quotidiens semblent ne pas tenir à publier ces faveurs. Si ces confrères avaient la bienveillance de révéler notre existence aux serviteurs de saint Antoine qui l'ignorent encore, nous leur serions reconnaissant.



### LA CONFRÉRIE DE LA SAINTE-FACE

Cette confrérie fut érigée en 1885 par Mgr D. Racine. Voulant pourvoir à l'entretien de la Chapelle et aux frais du culte de la Sainte-Face, le regretté prélat avait joint à cette confrérie une association de messes par laquelle, moyennant une contribution de 25 cents une fois versée, on avait part à 12 messes par année pendant dix ans. La confrérie est toujours en vigueur, et on en fait les exercices régulièrement le premier dimanche de chaque mois ; mais depuis mars dernier, les dix ans étant expirés, on a cessé de dire les messes. Plusieurs personnes ayant manifesté le désir de voir se perpétuer cette fondation, Sa Grandeur Mgr Labrecque a permis une nouvelle période de dix ans. Ainsi, tous ceux

qui désirent avoir part à ces messes devront envoyer une nouvelle contribution de 25 cents. On espère que la somme collectée sera suffisante pour payer les 120 messes. Si elle ne l'est pas, des messes seront dites, seulement pour le montant reçu, aux intentions de ceux qui auront contribué.

---

### NOUVELLE FAVEUR AUX TERTIAIRES

“ Dans sa bénignité apostolique et son amour pour le Tiers-Ordre franciscain, le Souverain Pontife vient d'accorder, pour cinq ans, à tous les tertiaires, la communication des indulgences avec le premier et le second Ordre. En vertu de cette concession, les membres du Tiers-Ordre pourront désormais gagner, comme autrefois, les indulgences si nombreuses des six *Pater, Ave et Gloria*, de la *Couronne franciscaine*, et du psaume *Exaudiat*, récité après la communion ”

Cette note, que nous empruntons à *L'Echo de saint François et de saint Antoine de Padoue* de Toulouse, sera accueillie avec joie par tous les tertiaires parmi lesquels nous comptons un grand nombre d'abonnés.

---

### Faveurs obtenues par l'intercession de saint Antoine

Faveurs particulières : H. M. BONFIELD, ONT.—Dme M. D., M. et Mme F. L., ALDOUANE.—Un patriote, DRUMMONDVILLE.—Une abonnée, CEDAR HALL.—F. G., ALMA.—V. D., ST-ÉPIPHANE.—Dme J. J., FOREST HILLS, MASS.—Dme C.-E. H., ST-CÉLESTIN.—Une institutrice, E..P. C., Ptre, ST-MOÏSE, MATANE.—E. T. F., STE-MARIE, BEAUCE.—Une abonnée, MATANE.—J.-B. B., LÉVIS.—E. M., MONTEBELLO.—Couvent de Ste-Anne, MONTRÉAL.—B. S., CEDAR HALL.—Une Zélatrice, N.-D. DE LÉVIS.—Abonnée, STE-URSULE.—Dlle L. Van H., NEW-YORK.—X., BERTHIER.—R.-A. L., ACTON.—S. V., ST-SYLVESTRE.—A. V. Ptre., ANGE-GARDIEN.—Dme H. A. R., BAIE DES PÈRES.—Dme J.-C. M., BEAUPORT.—Dme A. B., CHAMBORD.—J. F., BAIE DES CHALCERS.—F. D., H....—O. J.,

LAWRENCE, MASS.—A. G., QUÉBEC.—X. STE-FOYE.—Ls A., PETERBOROUGH, ONT.—Une abonnée, ST-CAMILLE.—G. P. Ptre., ST-NÉRÉE.—Ecole Modèle, Lyster.—E. C., QUÉBEC.—Une abonnée, MANITOBA.—Delle H. A., HEBERTVILLE.—E. P., ST-ELPHÈGE.—Dme A. C., NORTHAMPTON.—M. L., ST-ROMUALD.—P. P., ST-JOHNsbURY.—R. L., COLLÈGE DE ST-ANNE.—Dme N. P., ST-PACÔME.—J. E. C., QUÉBEC.—Une abonnée, ST-EUGÈNE.—C. D. P., ST-MICHEL, BELLECHASSE.—Dme J. B., WORCESTER, MASS.—Abonnée, NORTHAMPTON, MASS.—Dme B., STE-ANGÈLE DE LAVAL.—A. E. M., BERLIN, N.-Y.—Une abonnée, LOUISEVILLE.—J.-A. R., QUÉBEC.—Une favorisée, CAP-SANTÉ.—M. G., FLAMONDON'S MILLS.—T. C., QUÉBEC.—Couvent du Bon Pasteur, L'ISLET.—R. E. B., STE-MARTHE.—X., CHICOUTIMI.—M.-D.-Z. R., MONTRÉAL.—A. L., QUÉBEC.—Une enfant de saint Antoine, D.—Congrégation N.-D., QUÉBEC.—Abonnée, MASKINONGÉ.—Mlle L. R., ST-VALÉRIE.—Dme J. S., MANCHESTER.—Abonnée, QUÉBEC.—Dme L., CHICAGO.—Dme A.-S. P., GATINEAU.—Dme H. F., CEDAR HALL, C. L., ISLE D'ORLÉANS.—E. M., MISTASSINI.—A. M., STE-THERÈSE DE BLAINVILLE.—Mme Dr T.-A. B., LAPRAIRIE.—Dme D. R., RICHMOND.—S. D., ANCIENNE LORETTE.—X. RIVIÈRE-OUELLE.—Dme L. DULUTH.—R. A., ST-FERDINAND D'HALIFAX.—J. T., LEWISTON, ME.—G.-F. T., PERCÉ.—J. R., ST-DOMINIQUE DE BAGOT.—Dme D., QUÉBEC.—Une abonnée, ARTHABAS-KAVILLÉ.—M. P. P., N.-D. DU S.-CŒUR.—O., QUÉBEC.—A. L., ST-DAMASE, RIMOUSKI.—A. L., FONTANGES, RIMOUSKI.—Plusieurs personnes, ST-ADRIEN D'IRLANDE.—Les Religieuses et plusieurs frères, COUVENT DE ST-FERDINAND.—Dme Ls L., ST-PHIME.—B.-A. C., ST-HENRI DE MASCOUCHE.—Dme E. P., ST-GERMAIN DE GRANTHAM.—E. J.—Abonnée, ST-THÉLESOPHORE.—Cong. N.-D., STE-ANNE, ILL.—J.-E. O., ST-FABIEN.—P. G., L'ISLET.—Une abonnée.—West FAIRHAM.—A. M., GENTILLY.—Sœurs de la Charité, LEWISTON, ME.—Abonnée, QUÉBEC.—Abonnée, H.—Delle A. D., MONTRÉAL.—O. G., ST-LAZARE, MAN.—Geo. P. C. Ptre., STE-CROIX.—Une abonnée, ST-FÉLIX DE VALOIS.—Enf. de Marie, LEWISTON, ME.—Dme J.-H., P. E. et Dme F. S., RIGAUD.—Dme L.-A. B., DRUMMONDVILLER.—Dme M. L., ISLE D'ORLÉANS.—Delle S., BROOKSIDE.—P. T., CHICOUTIMI.—Ls G. CHICOUTIMI.

Guérison : Mme M. R., ALDOUANE, N. B.—H., MATANE.—Une abonnée, SORREL.—C. L., ST-FÉLICIEN.—H. R., QUÉBEC.—Dme P., MONTRÉAL.—Dme L. : Une abonnée ; X. : N. T., MATANE.—J.-B. B., LÉVIS.—Abonnée, Wolton.—Zélateur, Berthier.—Dme O. G., Québec.—Une abonnée, St-L.—Une abonnée, Québec.—X. Village St-Jean, N. B.—Une abonnée, Chambard.—R. de J.-M., Manchester, N. H.—Dme H. P., Ste-Marie, Beauce.—Delle J. V., Ange-Gardien.—Une abonnée, St-Joseph, Beauce.—ib., Manitoba.—Dme F. H., Sandy Bay.—E. P., St-Elphège.—L. O., St-Jean Port-Joli.—Ths. S., St-Alphonse.—E. C., Québec.—Dme J. B., Grande-Rivière, Gaspé.—J.-R.-A. A., St-Michel des Saints.—L.-D. H., St-Barnabé. Dme J.-A. R., St-Roch de Québec. Dr J.-E. F., Manchester. Abonnée, St-François du Lac. T. C., Québec. Dme B. V., Ste-Anne. O. C., St-Gédéon. Dme C.-A. S., Chambly. Abonnée, Maskinongé. Un abonné, Ange-Gardien. Dme P. G., Lowell, Mas. Dme I. L., Ste-Marie, Beauce. Un abonné, Beauvoir. I. L., St-Edmond. Mlle A. M., St-Hilaire, Madawaska. A. R., Lisgar Station. L.-O. B., M. D., St-Barnabé. Dme E. B., Dme H. L., St-Gédéon. Abonnée, Québec. L.-A. L., Ptre., St-Hubert. Témisouata. L.-A. M., Montmagny. A. O., Ste-Hélène. Dme G. C., St-Boniface, Man. E. B., Ptre, St-Jérôme, Lac St-Jean.

Objets retrouvés : Une abonnée, Québec. A.-P. M. St-Raphaël. A. O., Ste-Hélène. A. M., Ste-Anno de Beauport. Dme P. L., St-Etienne, Beauharnois. M. L., St-Romuald. H.-L. C., Québec. Une

*abonné.*, Kamouraska. *Dme* Chs. I., Louiseville. *Dme* H. M. B., Webster, Mass. *E. P.*, Fraserville. *J.-A. O.*, Ste-Hélène. *X.*, Arthabaskaville. *B. B.*, St-Roch de Québec. *Dme* H. L., Rivière-Blanche. *Dlle* M. D., St-Henri, Lévis. *M. P. P.*, N.-D. du S.-Cœur.

**Situation avantageuse :** *X.*, Matane. *E. L.*, Chute-à-Blondeau. *H. R.*, Québec. *Dme* J.-C. M., Beauport. *J.-B. P.*, St-Jean, I. O. *Dme* S. V., St-Sylvestre. *A. O.*, Lévis. *L.-D. H.*, St-Barnabé. *M. B.*, Québec. *Dme* C.-A. S., Chambly. *M.-L. R. Inst.*, St-Valier. *E. M.*, Mississini. *E.-E. H.*, Ste-Jeanne de Neuville. *Abonné*, L'Islet. *B.-E. S.*, M. D., Frampton.

**Faveurs diverses :** Vente avantageuse de propriété, et plusieurs autres faveurs signalées. *Mme* C. R., St-Jean Port-Joli. Nouvelles d'un fils qui n'avait pas écrit depuis neuf ans. *F.-E. G.*, Cap-Santé. Règlement d'affaire importante. *Dme* E. M., St-Célestin. Une *abonnée*, Matane. Protection évidente à des écoles catholiques. *SS. de J. M.*, Manchester, N. H. Difficulté entre voisins réglée. *M.-O. R.*, Ste-Justine de Langevin. Préservation d'incendie. *Abonné*, St-Eugène. Querelle, dans une famille, apaisée. *E. L.*, St-Alexis. Vocation décidée. Une *abonnée*, Bic. Retour d'un absent. *Dme* A.-L., Chicago. *S. R.*, St-Paulin. Vocation. *P. M.*, Ancienne Lorette. Conversion d'un mari adonné à la boisson. *A. G.*, Duluth. Procès gagné. *M. P. P.*, N.-D. du Sacré-Cœur. Succès dans examen. *Quatre élèves* du Couvent de Tignish. Protection contre inondation. *Gco.-P. C.*, *Ptre.*, Ste-Croix. Protection spéciale. *P. D.*, St-Ubalde. Le corps d'un noyé trouvé. *Jos. G.*, Tiguish. *I. P. E.* Protection marquée. Une *abonnée*, Lewiston.



## RECOMMANDATIONS A SAINT ANTOINE

Faveurs Spéciales, 53.—Guérison, 21.—Affaires importantes, 22.—Conversion, 11.—Familles, 13.—Orphelins, 34.—Elèves, 350.—Réconciliations, 6.—Situation, 11.—Retour d'un père de famille, 3.—Personnes adonnées à la boisson, 7.—Vocations, 8.—Faveurs spirituelles, 8.—Recouvrement de dettes, 2.—Protection spéciale, 8.—Retraites, 3.—Objets perdus, 3.—Opération chirurgicale, 2.—Défunts, 6.

Les écoles du Manitoba.

Réciter le *Répons miraculeux* à ces intentions.